

Politique d'inclusion de l'école Père- Marquette

But

L'inclusion est une valeur éducative commune à l'IB et au PFEQ. C'est « un processus continue qui vise à élargir l'accès à l'apprentissage et à accroître l'engagement de tous les élèves, en identifiant et en supprimant les obstacles. [...] L'inclusion est facilitée dans une culture axée sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes faisant intervenir toute la communauté scolaire.¹ «L'approche individualisée préconisée par le MELS se fait par une réponse aux besoins de chaque élève qui doit s'appuyer sur une évaluation qui permet de connaître non seulement les difficultés, mais aussi les acquis et les capacités de chacun. »² « L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. »³

Le présent document met en lumière les mesures qui sont mises en place à l'école Père-Marquette. Il a pour objectif de préciser le profil des élèves, des interventions, des mesures d'appui, des ressources et des mécanismes de suivi offerts aux élèves du PEI

Contexte

L'école Père-Marquette est une institution scolaire publique mixte accueillant des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire. Les élèves de notre école sont sélectionnés à partir des résultats de la 4^e et 5^e année du primaire. En général, les élèves ayant obtenu un résultat suffisant pour être admis dans notre établissement (minimum de 70%) ne présentent pas de problème d'intégration. Toutefois, certains élèves ont des besoins spéciaux et ils sont intégrés dans les classes. Les enseignants, les éducateurs spécialisés, les orthopédagogues, la direction et les professionnels collaborent alors à la rédaction d'un plan d'intervention qui vise à répondre aux besoins des élèves dans le cadre d'une démarche de signalisation continue.

¹ Organisation du Baccalauréat International (2019) - La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB. Genève Suisse. p. 2.

² Organisation des services éducatifs aux élèves à risque et EHDAA (2007) - http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7065.pdf

³ 3 Loi sur l'instruction publique (2020). Article 36

Les troubles répertoriés

- Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
- Troubles anxieux
- Troubles du comportement
- Troubles instrumentaux (dysphasie, dyslexie-dysorthographe, dyspraxie)
- Troubles physiques

Plan d'intervention

Le plan d'intervention (PI) demeure l'outil privilégié pour planifier les interventions devant être effectuées auprès des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ce suivi individualisé est nécessaire pour soutenir ces élèves dans leur parcours scolaire afin de les soutenir et de bien vivre le PEI. En conformité avec les exigences du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, l'école Père-Marquette collabore avec les parents, le personnel concerné, la direction-adjointe et les professionnels de l'éducation pour élaborer le plan d'intervention d'un élève. Une fois rédigé, le plan d'intervention est accessible auprès de tous les intervenants de l'élève.

Élaboration du plan d'intervention

Lorsqu'en plus des actions habituellement entreprises par l'enseignant, une situation nécessite la mise en place des ressources spécialisées, en collaboration avec l'équipe-école, un plan d'intervention est élaboré.

Tout d'abord, l'intervenant principal (enseignant, orthopédagogue, direction-adjointe), effectue une collecte d'informations à l'aide d'un formulaire acheminé à l'élève et aux parents (identification des forces et défis à relever sur le plan affectif, cognitif, métacognitif ou de gestion) ainsi qu'auprès des enseignants concernés. Ensuite, une rencontre a lieu entre l'élève et l'intervenant principal afin de formuler des objectifs en fonction des besoins de l'élève. Les besoins sont directement en lien avec les objectifs. Une fois terminé, ce plan doit être accepté par le parent et transmis aux enseignants.

Puisqu'un plan d'intervention est un levier favorisant la réussite chez l'élève, il est important que ce dernier soit responsable de son plan d'intervention. Il doit comprendre les objectifs qui y sont présents et quels sont les bénéfices qu'il peut en retirer grâce à son application. Une révision des plans d'intervention en cours d'année est prévue afin de répondre aux besoins évolutifs de l'élève.

Ressources offertes aux élèves

<u>Récupération</u>	Ce service est offert à l'heure du dîner et après les classes afin de réviser des notions ou bien compléter des travaux. Service admissible à tous, ou sous invitation pour un objectif pédagogique particulier.
<u>Enseignement-ressource</u>	Enseignants libérés pour aider les élèves en difficultés en mathématiques, en français ou bien au niveau de l'organisation. Les ateliers peuvent être en classe, en groupe ou individuellement. Service admissible sous recommandation d'un ou de plusieurs enseignants.
<u>Tutorat</u>	Offert aux élèves en difficulté malgré leur présence aux récupérations. Formule priorisée : sous-groupe de 2 à 3 élèves. Matières ciblées : Français, maths, anglais et sciences. Service admissible après étude des résultats scolaires à chaque bulletin.
<u>Orthopédagogie</u>	Suivi individuel visant la rééducation de l'élève dans un domaine précis. Service admissible sous recommandations d'un ou de plusieurs enseignants.
<u>Salle d'entraide</u>	Du lundi au jeudi, les élèves peuvent se rendre à la salle d'entraide afin d'effectuer un travail d'équipe, de terminer un devoir ou de faire de l'étude tout en bénéficiant du soutien d'un membre de l'équipe enseignante.